Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_091-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_091

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Réseau de lecture publique - Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_091-DE

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) est la plus ancienne association de bibliothécaires en France et la seule à regrouper des professionnels de tous types d'établissements quels que soient leurs grades ou leurs fonctions.

Elle regroupe 3 000 adhérents : professionnels des bibliothèques ou concernés par le livre et l'univers numérique ainsi que les différents supports de culture et d'information (libraires, éditeurs, prestataires de services…), établissements ou collectivités (bibliothèques, centres de documentation, municipalités…), et favorise les échanges sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels.

Les actions de l'ABF ont pour objectif de promouvoir la place et le rôle des bibliothèques dans une société de l'information en constante évolution.

Elle est un interlocuteur privilégié du Ministère de la Culture et de la Communication sur toutes les questions du livre et de la lecture mais aussi à propos de l'évolution numérique.

Elle anime un partenariat avec l'ensemble de l'inter profession du livre et de l'information, des relations internationales structurées dans le cadre d'organismes internationaux de coopération.

L'ABF est aussi un organisme de formation :

- la formation d'auxiliaire de bibliothèque enseigne les bases élémentaires du métier. Elle est dispensée dans toutes les régions et elle est sanctionnée par un titre national d'auxiliaire de bibliothèque,
- des journées d'études sont organisées à l'échelon national et régional sur des thèmes d'actualité.
 L'adhésion permet un accès gratuit aux journées d'études et un tarif préférentiel pour le congrès annuel.

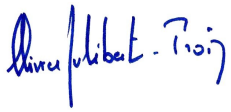
Le montant de l'adhésion 2017 s'élève à 295 € TTC, abonnement à la revue compris.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 6 avril 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la collectivité à l'Association des Bibliothécaires de France,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.